

lieu dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale. Quelques semaines plus tard, des réunions ont été convoquées à cette fin. Le Canada est membre de la Commission du désarmement et fait partie également du sous-comité.

Le Canada a acquiescé à la décision de l'Assemblée de renouveler le Programme élargi d'assistance technique pour lequel il avait versé un total de \$2,400,000, y compris une contribution de \$800,000 en 1953. Une recommandation a été présentée au Parlement portant d'affecter au programme en 1954 jusqu'à \$1,500,000, à condition que des montants suffisants fussent versés par d'autres pays. L'Assemblée s'est aussi penchée sur les problèmes connexes d'augmenter les fonds publics et privés servant à financer le développement économique. Se rangeant à la suggestion présentée par les États-Unis, des États membres des Nations Unies, y compris le Royaume-Uni et le Canada, se sont engagés à demander à leurs populations, après qu'un désarmement universel sous contrôle international sera suffisamment avancé, de consacrer une partie des économies qui en résulteront à un Fonds des Nations Unies pour le développement économique. Des décisions ont également été prises au sujet de différents autres programmes importants, dont l'œuvre de reconstruction en Corée, le secours et la réintégration des réfugiés de Palestine, les programmes d'assistance aux mères et aux enfants dans le cadre du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (qui a été établi sur un pied permanent) et l'œuvre du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Canada a contribué largement à toutes ces œuvres.

L'Assemblée a discuté la possibilité de faire des préparatifs en vue d'aviser en 1955 à une conférence chargée de reviser la Charte des Nations Unies et a mandaté au Secrétaire général d'entreprendre certaines tâches à cette fin. A ce sujet, le Canada a déclaré qu'il y aurait peut-être avantage à faire un nouvel examen de la Charte, mais qu'actuellement le climat international n'encourageait guère à croire que les tensions internationales fléchiraient grâce à des modifications apportées à la Charte.

Le problème de la Palestine.—Dès l'automne 1953, le Conseil de sécurité s'est occupé de problèmes relatifs à la Palestine. Vers la fin de 1953 et au début de 1954, il y eut entre Israël et ses voisins plusieurs échauffourées qui envenimèrent le sentiment populaire de part et d'autre. Le résultat a été un affaiblissement des rouages établis par la signature des accords d'armistice entre Israël et les États arabes pour le maintien de la paix. A la fin de la période examinée, le Conseil de sécurité se trouvait saisi de prétendues attaques et étudiait s'il fallait revoir tout le problème de la Palestine. Le Conseil de sécurité s'est aussi arrêté un moment à la question de Trieste. Le Canada, sans être membre du Conseil de sécurité à ce moment là, a néanmoins suivi très attentivement les événements.

Affaires économiques et sociales.—Par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, les Nations Unies ont continué leur œuvre d'assistance pour élever le standard de vie, et se sont occupées de questions économiques, sociales et sanitaires. Le Conseil économique et social a pris l'initiative de maints projets dans le domaine de l'assistance technique, du secours aux réfugiés, du bien-être de l'enfance et autres, projets qu'il a soumis ensuite à l'Assemblée pour décision finale.

Au début de 1954, la Commission des droits de l'homme a franchi une étape importante de sa mission en achevant la rédaction des deux pactes internationaux sur les droits de l'homme auxquels elle consacrait ses efforts depuis cinq ans. L'un